



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 14638

#### Texte de la question

M Jean Proriol attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des ingénieurs des travaux agricoles en poste dans les établissements de l'enseignement agricole public. En effet, les mesures de revalorisation des rémunérations ainsi que le régime indemnitaire prévus dans le projet de loi d'orientation sur l'éducation seront appliqués intégralement aux personnels enseignants du ministère de l'agriculture et de la forêt. Or, il semble que le corps d'ingénieurs enseignants ne bénéficiera pas des mesures indiciaires prévues dans ce projet à la différence du corps d'enseignants non ingénieurs. En conséquence, il lui demande quelles mesures seront prises pour assurer aux ingénieurs des travaux agricoles oeuvrant dans l'enseignement les mêmes niveaux de rémunérations et d'indemnités que ceux attribués aux professeurs certifiés et aux professeurs de lycée professionnel de deuxième grade.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Une phase de réflexion et de concertation sera prochainement ouverte sur la revalorisation des corps spécifiques à l'enseignement agricole notamment ceux des ingénieurs, qui ne peuvent bénéficier de mesures statutaires de parité par référence aux actuels corps relevant du ministère de l'éducation nationale.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Proriol Jean](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14638

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juin 1989, page 2733